

**Point 04:** Règlement du fonds de soutien 1% métropolitain de lutte contre le sans abris - Approbation

**Intervention : Marie-Annick BENATRE (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

Qu'il y ait tant de sans-logis, de personnes itinérantes, de migrants en souffrance dans nos rues révèle dans toute sa brutalité la face sombre de notre société, l'inhumanité de notre système économique. Qu'est-ce qu'une vie qui ne connaît que des nuits sous un porche, dans une maison désaffectée ou dans un bidonville ? Une vie de cette espèce a vite fait d'ajouter aux problèmes de logement ceux de l'alimentation, de l'hygiène et de la santé ; une vie raccourcie, à l'espérance de vie diminuée. C'est l'exclusion sociale.

Au même titre que bon nombre de grandes villes, Nantes et les communes de la métropole connaissent ce phénomène de précarisation de pans entiers de populations, de mise sur la touche de communautés défavorisées, avec toutes les diversités de situation possibles.

Pour faire face à cette situation, la Métropole a voté en avril dernier la création d'un fonds de soutien dédié à la lutte contre le sans-abrisme. Cette enveloppe budgétaire permet aux communes d'élaborer des projets pour les porter devant la Métropole, projets envisagés dans la perspective de mettre à l'abri des familles et des personnes seules sans toit, en bidonvilles ou squats.

**Les élu-e-s communsites approuvent cette démarche en complément des outils déjà mis en œuvre comme le FSL, ou le « *logement d'abord* » mais aussi le PLH dont les objectifs partagés restent à atteindre.**

Cependant, **nous restons en alerte face au principe d'appel à projets venant des communes.**

Pour nous, toutes les villes de la métropole doivent prendre place dans un projet d'ensemble et accueillir leur juste part que ce soit en faveur de l'aide aux personnes les plus démunies, dans l'accueil des gens du voyage, de résorption des bidonvilles ou du développement du logement social. **La solidarité métropolitaine en la matière doit être partagée.**

Nous ne voudrions pas que le principe de solidarité qui cimente les communes de la métropole soit mis de côté pour ce fonds de soutien, comme il l'est encore trop sur la loi SRU et le développement du logement social. Or, les réponses à construire pour la résorption des bidonvilles, par exemple, ne sont pas de même dimension que l'on ait 1 bidonville sur son territoire ou 5 ou 6 , voire plus..... C'est la même chose pour les SDF, les migrants ou réfugiés dont le nombre diffère d'une ville à une autre. **Nous souhaitons une vraie- politique communautaire du foncier métropolitain ou des SEAM et développer ainsi des lieux d'accueil temporaires ; mais aussi un diagnostic des bâtis vacants dont nous sommes propriétaires pour des hébergements plus ou moins durables.**

Par ailleurs, nous n'oublions pas que la politique du logement est un tout et que les problèmes de l'habitat concernent l'ensemble des populations de la métropole. Après le ralentissement dans la construction, consécutive de la crise sanitaire mais pas seulement, le devoir des collectivités est de mettre les bouchées doubles, avec une attention particulière portée en direction de nos concitoyens les plus démunis et en faveur du logement social. Des expériences pourraient être développées dans cette période de tension : celles des baux précaires dans les immeubles libérés de leur locataire et avant démolition, et un moratoire des démolitions des logements prévues par l'ANRU tant que ce patrimoine n'est pas compensé !

Enfin, parce que le problème du sans-abrisme s'inscrit dans un cadre plus général, les mesures d'accompagnement en direction du logement ne prendront véritablement effet que si elles sont menées en parallèle d'actions en faveur de services de santé, d'aide alimentaire, d'accès aux droits fondamentaux. Toutes choses pour rendre à chacune et à chacun sa dignité.

Parce que le fond de soutien de lutte contre le sans-abrisme est une étape pour réduire la misère sur nos territoires, et tout en ayant en tête les réserves évoquées, le groupe communiste approuvera le règlement intérieur présenté.

Je vous remercie de votre attention.